



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6244.01

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6244.01 AVIS VOUS EST DONNÉ :

QUE le conseil municipal a adopté, à une séance ordinaire tenue le 8 février 2016, le projet de règlement numéro 6244.01;

QUE le projet de règlement numéro 6244.01 a comme objectif de modifier le nombre d'enseignes par terrain;

QUE, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 6244.01, le 14 mars 2016, à compter de 19 h 30 dans la salle du conseil de la Ville de Bois-des-Filion, située au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion;

QU'AU cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement, peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau;

QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 16 février 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier